



Le travail dominical droits et devoirs

Par **lee85**, le **07/11/2007** à **20:13**

bonsoir a tous. je travaille dans une entreprise qui est ouverte tous les jours de l'année sans exception (société de parking) donc je travaille entre 35 et 40 dimanches par an. je voulais connaitre mes droits et mes devoirs. y a t'il des repos compensatoires etc..... merci de votre attention.

Par **Pierre**, le **07/11/2007** à **22:41**

En principe, le salarié travaillant le dimanche à seulement droit à une majoration de 50% pour le paiement des heures travaillées le dimanche.rnrnCependant je vous conseille de regarder ce que votre convention collective prévoit.